

CEEAC : Déclaration sur l'Égalité Entre les Hommes et les Femmes

La 11ème Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) tenue du 26 au 27 janvier 2004 à Brazzaville, a fait une déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Intégralité de la déclaration.

Nous,

Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, réunis en session ordinaire à Brazzaville, le 26 janvier 2004 ;

NOTONS QUE Tous les Etats membres de la CEEAC ont ratifié la Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes et adhèrent aux principes et recommandations énoncés dans les Plates-formes d'actions de Dakar et de Beijing ;

CONVAINCUS QUE :

- Les femmes et les hommes sont égaux et doivent s'affirmer de manière équitable, comme acteurs et bénéficiaires du développement ;
- La participation totale et effective des femmes et des hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux est une condition du développement durable ;
- La prise en compte des besoins et des préoccupations des femmes et des hommes dans les politiques et programmes de la Communauté est indispensable pour la réalisation de l'intégration régionale, l'édification d'une société de paix, de sécurité et de stabilité.

PROFONDEMENT PREOCCUPES PAR :

- Les discriminations dont les femmes sont encore victimes dans les Etats membres de la Communauté, dans les domaines politique, économique, social et culturel, et qui ont un impact négatif sur le développement durable de leurs pays respectif ;
- Le constat qui a été fait à Addis Abéba en 1999 lors de l'évaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing relatives à l'insuffisance de l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes au niveau national et intergouvernemental.

NOTONS AVEC SATISFACTION QUE :

- La vision sur laquelle repose la Politique genre de la CEEAC est celle d'une communauté où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits,

développent toutes leurs capacités et contribuent ainsi, en tant que partenaires égaux à l'édification d'une société juste et prospère pour tous, ainsi qu'au développement durable de l'Afrique Centrale ;

- La Politique Genre de la CEEAC est une synthèse de nos perspectives nationales et sous-régionales et constitue un cadre de synergie des actions en faveur de l'intégration de la dimension genre au niveau national et sous-régional.

ADOPTONS LA POLITIQUE GENRE DE LA CEEAC ET PAR CONSEQUENT PRENONS L'ENGAGEMENT :

A. Au niveau régional

- De mettre en oeuvre les instruments internationaux et régionaux relatifs à l'égalité entre les sexes et à l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement ;
- De mettre en place au sein du Secrétariat général de la CEEAC, un cadre institutionnel adéquat muni de l'autorité requise et des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la réalisation des objectifs de la Politique Genre ;
- *D'établir un Comité de concertation inter-étatique, groupant les représentants gouvernementaux et de la société civile qui interviennent dans le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes et à lui fournir les moyens institutionnels, humains, financiers et techniques nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui sont dévolues ;
- D'assurer une représentativité égale des hommes et des femmes au niveau des structures de décision du Secrétariat général de la CEEAC.

Invitons, les Institutions des Nations Unies, la Communauté des partenaires au développement et les organisations de la société civile à apporter leur précieuse contribution pour assurer le succès de la mise en oeuvre de la Politique Genre de la CEEAC.

B. Au niveau national

Réaffirmons notre engagement à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, les Plates-formes d'action de Dakar et Beijing et le Plan d'action africain issu de la 6ème Conférence régionale africaine sur les femmes et à prendre des mesures nécessaires en vue :

- d'élaborer et d'adopter des politiques nationales genre et mettre en place des mécanismes de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation ;

- d'intégrer l'approche genre dans les politiques et programmes de développement aux niveaux national et sectoriel ;
- de prendre des mesures appropriées en vue d'assurer l'accès équitable des hommes/garçons, des femmes/filles à l'éducation, à la formation, à l'information, à l'emploi et au service de santé ;
- d'assurer aux femmes l'accès aux ressources économiques, aux crédits et à la terre ;
- de protéger et promouvoir les droits humains de femmes et de petites filles en accordant une attention particulière à celles qui subissent des violences notamment dans les zones de conflits ;
- d'intégrer la dimensions genre dans les programmes nationaux et régionaux de lutte contre le VIH/SIDA.
- de faciliter l'accès des femmes aux postes de prise de décision en conformité avec les instruments régionaux et internationaux.

Fait et adopté à Brazzaville, le 27 janvier 2004

Pour la République d'Angola
M. Fernando da Piedade DIAS DOS SANTOS
Premier Ministre

Pour la République du Burundi
S.E.M. Alphonse KADEGE
Vice-Président de la République

Pour la République du Cameroun
M. Luc AYANG
Président du Conseil Economique et Social

Pour la République Centrafricaine
S.E.M. François BOZIZE
Président de la République Centrafricaine

Pour la République du Congo
S.E.M. Denis Sassou Nguesso
Président de la République du Congo

Pour la République Démocratique du Congo
M.MBUSA NYAMWISI
Ministre de la Coopération Régionale

Pour la République Gabonaise
S.E. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA
Président de la République Gabonaise

Pour la République de Guinée Equatoriale
S.E.M. Candido MUATETEMA RIVAS
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pour la République du Rwanda
Dr. Charles MURIGANDE
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Pour la République Démocratique de Sao Tome e Principe
S.E.M. Fradique DE MENEZES
Président de la République Démocratique de Sao Tome et Principe

Pour la République du Tchad
S.E.M. Mahamat MOUSSA FAKI
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(Source <http://www.congo-site.info>)